


Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Pôle Santé-Environnement

Affaire suivie par : Garreau Philippe 
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer
SEB / PEMA
Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES CEDEX

Téléphone : 02 99 33 34 23

Télécopie : 02 99 33 34 19

N/Réf : 2017-09-07-0529/EIEA/ERSEI/PhG
2016-03-16-0180/EIEA/ERSEI/MF

V/Réf : Votre transmission du 4 aout 2017

35-2017-00215

AEU 35 2017 6

Mme Véronique DELAUNAY

P. J. : Lettre du 25 mars 2016

Date : 08 SEP. 2017

Objet : Création de ZAC
«la Plesse»
BETTON

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier d'autorisation déposé dans le cadre de l'autorisation environnementale unique par la société OCDL Groupe Giboire Locosa au titre du code de l'environnement relatif à la création d'une zone d'aménagement concerté en bordure de la RD 27 à l'est du bourg de Betton.

Le projet concerne la création d'une ZAC de 633 logements et d'un îlot mixte commercial d'une surface totale de 24,6 Ha. Il est soumis à déclaration du fait du rejet des eaux pluviales collectées dans le milieu naturel d'une surface supérieure ou égale à 20 Ha.

Les eaux pluviales du site seront dirigées vers un bassin de rétention paysager de 3879 m³ au nord-ouest et une noue de 74 m³ au nord auxquels s'ajoutent un canal dans le parc central et des noues en parallèle du réseau de haies bocagères.

Les ouvrages seront munis de dispositifs pour stopper les pollutions accidentelles (vanne d'arrêt et cloison siphonide). Les eaux des ouvrages seront évacuées par le réseau public de collecte des eaux pluviales de la rue de la Hamonais.

Pendant les travaux, les eaux de ruissellement seront dirigées vers des dispositifs temporaires de traitement (bassins ou fossés décanteurs).

Les opérations de surveillance et d'entretien des ouvrages seront effectuées au moins deux fois par an et après des événements pluvieux importants par les équipes techniques de la ville.

Les eaux usées domestiques seront évacuées vers la station d'épuration intercommunale de « Rennes Nord » à la Noé Huet à Betton d'une capacité de traitement suffisante.


Le projet est situé à l'extérieur des périmètres de protection du captage du « Vau Reuzé » à Betton (AP de DUP des 04/07/2005 et 18/07/2005).

La zone d'activité nautique au « Vau-Chalet » sur l'Ille est située à plus de 500 mètres de la ZAC.

Je rappelle que mon service avait été consulté début 2016 sur ce projet et fait part de ses observations par courrier en date du 25 mars 2016 (ci-joint).

En conséquence, j'émet un avis favorable sur ce dossier sous réserve du respect des remarques formulées dans le courrier précité.

La Directrice de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine



Nathalie LE FORMAL